



## Rapport d'activités 2017 - 2018



[WWW.ANLH.BE](http://WWW.ANLH.BE)

## Table des matières

Présentation de l'ANLH asbl .....	3
Notre capacité à assumer nos missions .....	3
Nos actions 2017 - 2018 .....	4
Remise d'avis de conformité RRU à la demande de la région de Bruxelles Capitale .....	4
Mise en place d'une politique handistreaming auprès des Ministres et Secrétaires d'Etat Bruxellois .....	4
Année à thème : La Wallonie à vélo - Identification de circuits Vélo accessibles en Wallonie .....	5
Projet Natur'accessible: Mise en accessibilité de circuits dans les parcs naturels de Wallonie .....	7
Les journées du patrimoine .....	8
Projet Bâtiments Bruxellois .....	8
Partenariat avec les serres Royales de Laeken dans le cadre de journées d'ouverture au grand public .....	9
Le service SCAAT – Service Conseils en aménagements et aides techniques .....	10
Au domicile des particuliers en Wallonie : .....	10
Sur le poste de travail des travailleurs handicapés – le projet Ergojob : .....	10
La banque de données accesscity.be .....	11
La banque de données accessservice.be .....	11
La banque de données accesat.be .....	12
Gestion et coordination du budget d'assistance personnelle à Bruxelles .....	13
Réalisation d'indicateurs de qualité à l'attention des services AVJ .....	15
Projet construire avec l'adaptabilité .....	15
Attribution des logements libres de la cité de l'amitié .....	15
Tenue des comptabilités des services AVJ .....	15
Nos agréments .....	16
Représentation de l'ANLH au sein d'autres instances .....	16
Notre histoire .....	17

## Présentation de l'ANLH asbl

L'Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées (ANLH) a pour but de promouvoir l'intégration sociale des personnes handicapées physiques graves en leur assurant des conditions de logement et un milieu de vie adaptés à leurs besoins. De façon plus particulière, l'ANLH cristallise ses activités selon six axes principaux :

- les logements adaptés
- l'accessibilité
- le transport
- la formation et la recherche
- l'information

Depuis plus de 50 ans, l'ANLH a pour but de promouvoir l'intégration sociale des personnes handicapées physiques graves en leur assurant des conditions de logement et un milieu de vie adaptés à leurs besoins.

### Notre philosophie:

- Encourager l'intégration : partout où cela est possible, intégrer les personnes à mobilité réduite dans le cheminement des personnes valides.
- Favoriser l'autonomie : chercher des solutions qui, en premier lieu, permettent aux personnes à mobilité réduite d'être autonomes et indépendantes.
- Favoriser les mêmes services pour tous : tenir compte des besoins spécifiques et des solutions appropriées pour avoir des services de même qualité que ceux offerts aux personnes valides.
- Promouvoir l'égalité des chances : c'est à dire que toute personne doit pouvoir accéder aux bâtiments, circuler et utiliser toutes les fonctions propres desdits bâtiments

## Notre capacité à assumer nos missions

L'ANLH est composée d'une équipe pluridisciplinaire, des personnes valides et des personnes handicapées :

- Stéphanie Herman, Expert en accessibilité, Administrateur délégué de l'ANLH asbl
- Julie Martin, Expert en accessibilité, ergothérapeute
- Gwen Fourmanois, Expert en accessibilité, designer
- Sylvie Bourgois, Expert en accessibilité, Ingénieur social
- Claudia Ventrella, Responsable logement – gestion et attribution des logements PMR
  - Assistant : Walid Boulghalgh
- Ana Velasco, Responsable comptabilité
  - Assistant : Emile Nzabonimana
- Saidou Abou Diallo, Assistant comptable et administratif
- Cléon Angelo, Président, référent PMR
- Anne Oleffe, Architecte, travaillant depuis de longues années pour et avec notre asbl.

## Nos actions 2017 - 2018

### **Remise d'avis de conformité RRU à la demande de la région de Bruxelles Capitale**

Tout projet soumis à permis d'urbanisme et ayant pour vocation l'accueil du public doit respecter la législation bruxelloise prévoyant des normes très précises en terme d'accessibilité. Nous avons été sélectionné par l'administration bruxelloise chargée de l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour vérifier la conformité des projets en terme d'accessibilité. Pour chaque plan réceptionné, nous réalisons donc un rapport d'expertise (en français ou en néerlandais en fonction de la langue du demandeur de permis) qui se base sur une checklist d'exigences du RRU. Celui-ci est transmis dans un délai de 30 jours après l'envoi du dossier soumis à examen.

Selon les circonstances et le besoin du porteur de projet, nous sommes amenés à réaliser des visites de chantier pour les aider à appliquer dans de bonnes conditions les normes du RRU.

De même, nous recevons en nos bureaux, les architectes qui souhaitent être conseillés avant l'introduction du permis d'urbanisme afin d'intégrer au départ de leur projet les normes du RRU.

Lorsque les architectes reçoivent le permis d'urbanisme sous condition ou que celui-ci leur est refusé pour des critères de manque d'accessibilité, nous les accompagnons pour la mise en conformité de leur plan. Sur base du rapport reçu, l'architecte modifie son projet.

**Financement:** AATL

### **Mise en place d'une politique handistreaming auprès des Ministres et Secrétaires d'Etat Bruxellois**

L'ANLH est chargée par le CAWAB (collectif accessibilité Wallonie Bruxelles) de coordonner le projet handistreaming en Région de Bruxelles Capitale. L'objectif est d'intégrer la question du handicap dans toutes les politiques du gouvernement. Dans cette première phase « pilote », chaque Ministre / Secrétaire d'Etat doit choisir une compétence dans laquelle la question du handicap sera intégrée. Nous sommes chargés de suivre, accompagner et aider à la mise en place des projets qui sont déterminés avec le cabinet concerné et son administration. Les premiers résultats seront annoncés pour le 3 décembre 2018. Une brochure expliquant la méthodologie d'implémentation sera rédigée en 2019.

Pour information, nous travaillons plus particulièrement sur les compétences suivantes : incendie, parcs, sports, urbanisme et test égalité des chances.

## **Année à thème : La Wallonie à vélo - Identification de circuits Vélo accessibles en Wallonie**

Dans le cadre de l'année à thème : « La Wallonie à vélo », nous avons été chargé d'identifier des circuits vélo qui peuvent être empruntés par des personnes à besoins spécifiques, tant des personnes avec une déficience mentale, auditive, sensoriel ou motrice.

Pour se faire, nous avons analysé des vélos adaptés pour en comprendre le fonctionnement et surtout leur dimensionnement, rencontré des cyclistes à besoins spécifiques pour comprendre leurs attentes. Sur base de ce travail préalable, nous avons pu établir 4 grands principes :

1. On ne sélectionne pas les circuits sur base du handicap ou des capacités physiques des cyclistes : En effet, l'utilisation d'un vélo adapté spécifique n'est pas lié à un type de handicap.  
Ex: un tricycle peut être utilisé par une personne âgée, une personne marchant difficilement, une personne avec un handicap mental, une personne sourde ayant des problèmes d'équilibre, ...
2. Les caractéristiques techniques et en cm des vélos adaptés ne sont pas liées aux handicaps des utilisateurs mais plutôt à l'usage qui en est fait: vélo à usage individuel, tandem, vélo actif/passif
3. On souhaite proposer des circuits inclusifs où tout utilisateur pourrait être accompagné de personnes ayant ou non des handicaps divers. Les balades à vélo sont souvent des moments de détente en famille ou entre amis, il ne faut donc pas imposer une uniformité physique au groupe.
4. Les services présents autour de la balade à vélo sont primordiaux pour la réussite de l'activité, c'est ainsi que tous les circuits comprennent au moins une toilette adaptée à proximité ainsi qu'une proposition de lieu accessible pour boire ou manger un bout.

Sur base de ces principes, nous avons travaillé à l'élaboration de 6 circuits répartis sur toute la Wallonie. Pour distinguer le niveau de difficulté des circuits, nous avons imaginé 2 niveaux :

- VERT qui correspond à un niveau : Tout vélo – Tout niveau
- ORANGE qui correspond à un niveau : Sportif (soit par la force physique de l'utilisateur, soit parce qu'il possède un vélo avec assistance électrique).

Pour décider si un circuit peut rester VERT ou doit passer en ORANGE, une série de critères ont été élaboré. De même, nous avons identifié les raisons d'exclusion d'un circuit : c'est à dire que l'accessibilité n'y plus garantie et que les cyclistes à besoins spécifiques pourraient se trouver en difficultés.

Lors de nos visites sur le terrain, réalisées par des conseillers en accessibilité, à vélo munis d'un mètre, d'un appareil photo, d'un relevé de pente, tous les circuits ont été testés, mesurés, vérifiés. Lorsqu'un obstacle s'est présenté (une pente trop forte, un rétrécissement de route trop important), nos vérificateurs ont dans un premier temps

imaginé des cheminements alternatifs pour contourner la difficulté. Lorsqu'aucune solution n'était envisageable, le circuit en analyse ne pouvait être retenu.

Lors des contrôles, nous avons également veillé à choisir des circuits ayant un intérêt visuel, touristique ou culturel. En effet, comme tout un chacun, les personnes à besoins spécifiques font du vélo pour vivre un moment découverte. L'esthétisme du site est tout aussi important que son accessibilité.

Une autre partie du travail a consisté à identifier les services annexes. Pour se faire, des contacts préalables ont eu lieu avec les restaurateurs, maisons du tourisme, activités de loisirs et de tourisme,... des communes traversées par les circuits.

**Financement:** Access-i asbl - CGT

**Information:** Nous avons été sélectionné pour présenter notre travail et la méthodologie développée dans le cadre du 2ème sommet mondial du tourisme accessible qui se tiendra le 1er et 2 octobre à Bruxelles.

Voici les 6 circuits retenus.

- Tout niveau :
  - Herve – Fléron
  - Nivelles – Ottignies – Louvain-La-Neuve
  - Thuin – Landelies
- Niveau sportif :
  - Liège – Esneux
  - Namur – Dinant, la Meuse en vélo
  - Rivage - Esneux

## **Projet Natur'accessible: Mise en accessibilité de circuits dans les parcs naturels de Wallonie**

Le projet vise à développer le potentiel touristique des sites Natura2000 à travers l'aménagement de circuits de découverte thématiques sur 10 sites pilotes se trouvant dans les Parcs naturels de Wallonie. Ce projet permettra de soutenir le développement d'un tourisme vert pour tous (accessibilité renforcée) en s'appuyant sur le potentiel attractif des sites Natura2000.

Pour ce dossier, nous nous chargeons :

- De la réalisation des check-list d'auto évaluation :

Pour faciliter le travail et le choix des circuits à adapter, nous avons dans un premier temps établi une check list d'autoévaluation qui permettait aux responsables des parcs naturels de connaître les prérequis nécessaires pour une balade en fonction du type de handicap choisi. Cette checklist a aussi pour objectif de vérifier pour quel type de handicap, une balade a du potentiel. Dans cette optique, certains publics de PMR ont été réunis lorsque leurs besoins en accessibilité sont communs même si au niveau des adaptations, les réalisations seront différentes.

C'est ainsi que 3 checklists ont été envoyées aux parcs :

- Une regroupant les personnes en chaise roulante et marchant difficilement
  - Une regroupant les personnes aveugles et malvoyantes
  - Une regroupant les personnes sourdes, malentendantes ou avec difficultés de compréhension.
- De la réalisation du cahier de critères permettant de rendre accessible un espace naturel
  - De la mise en accessibilité de 4 à 5 circuits dans des parcs naturels :
    - Deux Ourthe
    - Pays des Collines
    - Burdinale-Mehaigne
    - Botrange

**Financement:** Access-i asbl – Fédération des parcs naturels

## **Les journées du patrimoine**

Chaque année, nous nous chargeons de la vérification du niveau d'accessibilité des bâtiments ouverts lors des journées du patrimoine de Septembre.

A Bruxelles, nous vérifions l'accessibilité de tous les bâtiments et attribuons un logo déterminant si le lieu est accessible sans difficulté, accessible avec aide ou non accessible. De plus, pour les bâtiments offrant de l'accessibilité, une fiche accesscity est créée et le lien est précisé dans le guide général édité à l'occasion des journées.

En Wallonie, nous nous chargeons de délivrer une certification access-i pour les bâtiments commandés par Access-i. De plus, nous avons réalisé un rapport de recommandation pour le site de la Pierre Bleue à Soignies qui a ouvert ses portes à l'occasion des journées du patrimoine jeunesse dédiée aux écoles.

## **Projet Bâtiments Bruxellois**

En 2017, nous avons réalisé l'audit de 5 bâtiments bruxellois : Uno, Duo, Visitbrussels, Parking Bruxelles, City Center.

En 2018 : Nous participons aux réunions de préparation de la mise en place des adaptations. De ce fait, nous travaillons avec les gestionnaires des bâtiments et l'administration pour prioriser et budgétiser les aménagements. Les premiers travaux devraient débuter début 2019.



## Partenariat avec les serres Royales de Laeken dans le cadre de journées d'ouverture au grand public.

Nous avons été chargé par les responsables des Serres de Laeken de réaliser un audit des serres afin de fournir un rapport de recommandations pour rendre la visite plus « aisée » pour le public PMR.


De plus, pour permettre aux personnes handicapées de recevoir une information précise sur les adaptations prévues lors des visites « grand public » et lors de la journée dédiée aux PMR, nous avons réalisé les fiches informatives sur accesscity qui ont été relayées sur le site officiel des serres de Laeken

ACCUEIL AGENDA MONARCHIE FAMILLE ROYALE PHOTOS & VIDÉOS PATRIMOINE INITIATIVES ROYALES POUR LES ENFANTS

AGENDA OUVERTURE DES SERRES ROYALES DE LAEKEN

## OUVERTURE DES SERRES ROYALES DE LAEKEN

21 avril 2018 - 11 mai 2018



Planifiez votre visite avec notre [site mobile](#).

- **JOURS D'OUVERTURE** : Les Serres sont accessibles du samedi 21 avril jusqu'au vendredi 11 mai 2018 inclus, à l'exception des lundi 23 avril et lundi 07 mai. Veuillez noter que les heures d'ouverture varient en fonction des jours.

- **MOBILITE REDUITE** : Un [parcours privilégié](#) (conseillé) plus court a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite pendant toute la période d'ouverture. La visite de toutes les serres reste possible bien-entendu si elles le souhaitent, mais il n'y a pas d'aménagement particulier. Journée préférentielle pour les personnes à mobilité réduite le mardi 8 mai. Ce jour-là, le parcours privilégié sera étendu à la quasi-totalité des serres. L'aide individuelle fournie par des volontaires de la Défense aux personnes en chaises roulantes engendrera des files d'attente plus longues à certains endroits.

Consultez la fiche [accesscity](#).

- **REOUVERTURE DE LA SERRE CONGO** : Il est à nouveau possible – alors que les travaux sont en voie d'achèvement - de visiter la Serre Congo.

**INFORMATIONS PRATIQUES** :

- Entrée et sortie : par les grilles d'Honneur du Château de Laeken, Avenue du Parc Royal à 1020 Bruxelles.
- Parking : en face du Château de Laeken, Avenue de la Dynastie.
- Droit d'entrée : Un droit d'entrée de 2.50 euros par personne (gratuit pour les moins de 18 ans) sera demandé. Il sera entièrement consacrée aux [Œuvres de la Reine](#), à des opérations de restauration et à l'acquisition d'œuvre [Collection Royale](#) (la Collection Royale a vu le jour à la naissance de notre pays ; elle appartient à l'Etat belge et ensemble d'objets d'art de toute nature (sculptures, peintures, meubles, vaisselle...) qui ornent les Palais.
- Des visites guidées ne sont pas organisées.
- Les tickets d'entrée ne peuvent pas être réservés à l'avance.

**ÉVÈNEMENTS RÉCENTS**

- Audience**  
07 mai 2018
- Audience**  
07 mai 2018
- Audience**  
07 mai 2018
- Concours Reine Elisabeth – Chant 2018**  
05 mai 2018
- Société Royale Forestière de Belgique**  
04 mai 2018

+

### **Au domicile des particuliers en Wallonie :**

Notre service s'adresse à toute personne handicapée qui souhaite:

- adapter son domicile
- faire l'achat d'une nouvelle aide technique
  1. Après analyse des besoins de la personne, des contraintes familiales et professionnelles, des envies et des possibilités du logement, nous donnons: un aperçu détaillé des solutions proposées: présentation d'aménagements, de matériels, ... et mise en avant des avantages et inconvénients
  2. une aide pour concrétiser vos appels d'offre
  3. une liberté totale de choix
  4. une aide pour rédiger un dossier de demande d'intervention financière

Après l'installation des aménagements ou des aides techniques, nous pouvons également aider la personne à apprendre à utiliser son nouveau cadre de vie et/ou vérifier que les aménagements ou les aides techniques ont été bien placés et que les factures remises correspondent réellement aux devis et aux travaux réalisés.

Notre service est là pour conseiller la personne handicapée dans son processus d'adaptation de son lieu de vie

**Financement:** AVIQ

**Information:** 97 visites à domicile par an

### **Sur le poste de travail des travailleurs handicapés – le projet Ergojob :**

Notre service s'adresse aux employeurs wallons qui ont engagé une personne handicapée et qui souhaitent adapter le poste de travail en terme d'accessibilité. Après une visite d'entreprise, une rencontre avec l'employeur et le travailleur, nous réalisons le rapport conseils qui permettra à l'organisme régional compétent d'intervenir financièrement pour aider l'employeur à mettre en place les aménagements nécessaires.

**Financement:** AVIQ – sur commande

**Information:**

- En Wallonie : sur demande d'un AIP – agent d'intégration professionnelle de l'AVIQ nous pouvons intervenir dans toute la Wallonie.
- A Bruxelles : sur demande d'intervention du service diversité de la région de Bruxelles Capitale

## La banque de données accesscity.be

Accesscity permet aux personnes handicapées de visualiser facilement l'accessibilité d'un lieu avant de s'y rendre et donc évite la frustration d'arriver sur place pour découvrir qu'elle ne peut y entrer. Cela permet de planifier les déplacements tant pour des individuels que pour des groupes. De plus, le visiteur peut créer son profil et aura ainsi la liste des bâtiments qui lui sont accessibles. La spécificité de notre banque de données résulte du fait que le niveau d'accessibilité d'un bâtiment est déterminé par les besoins en accessibilité de l'utilisateur et ne sera donc pas le même pour un autre utilisateur. Les résultats de recherche sont personnalisables.

**Financement:** AVIQ

### Information:

- Accesscity.be : 30000 visiteurs différents par an
- Réorganisation des types de bâtiments afin de permettre une recherche plus intuitive
- Une série d'expertises a été réalisée (et est encore prévue) dans toute la Wallonie
- Partenariat avec Access-i pour que toute nouvelle certification soit encodée par les auditeurs dans accesscity.

## La banque de données accessservice.be

Accessservice recense tous les services qui peuvent intervenir auprès des personnes handicapées et âgées, ce qui permet à la personne d'avoir une vision claire de l'offre de service sur sa commune et ainsi organiser au mieux son plan de service. La possibilité de trouver un service sur base de son handicap et son âge en tenant compte de sa localisation géographique est la spécificité de notre banque de données.

**Financement:** AVIQ

### Information:

- Accessservice.be : 60000 visiteurs différents par an
- Travail de mise à jour et de mise en ligne des prestataires
- Outil de référence utilisé dans le cadre du lancement des budgets d'assistance personnel

## **La banque de données accesat.be**

AccesAT permet aux personnes handicapées de trouver l'aide technique qu'elles recherchent ou découvrir un matériel qui pourrait les aider à être plus indépendantes dans leur quotidien ou lors d'une activité. A partir du matériel, une liste des différents fournisseurs (par code postal ou province) lui est proposée.

**Financement:** AVIQ

**Information:**

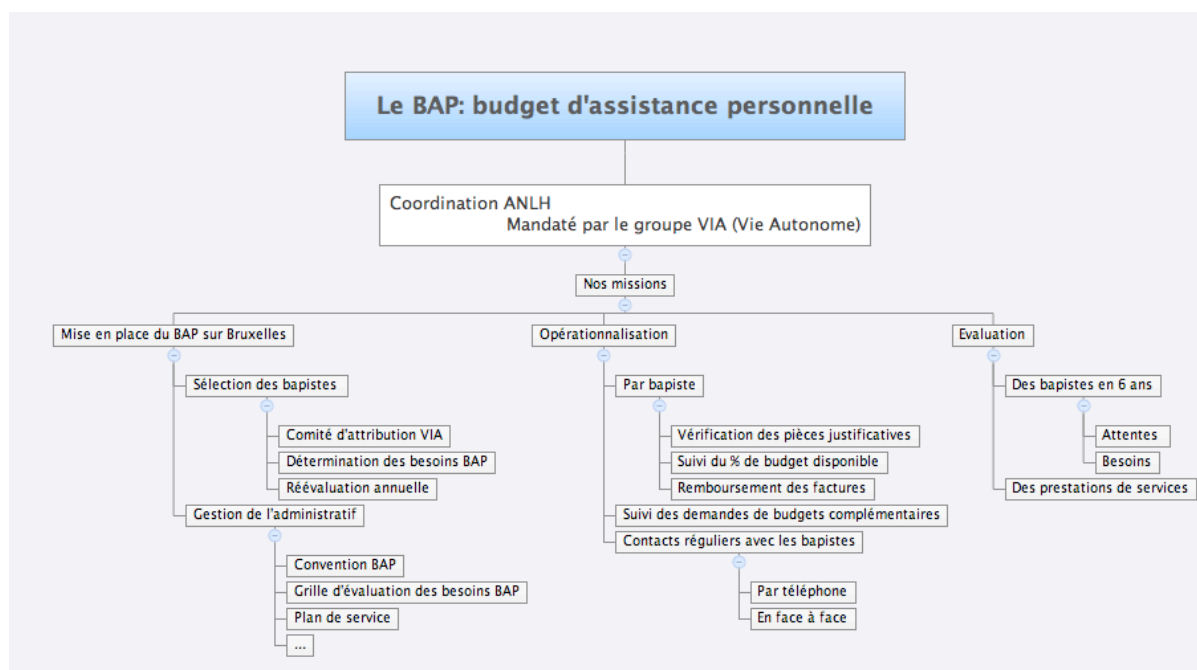
- Travail de mise à jour et de mise en ligne des prestataires
- Création de fiches informatives sur les différentes aides techniques
- Réalisation d'un nouveau dépliant d'information
- Projet de développer des fiches (pdf et papier) pour expliquer comment aménager une pièce grâce aux aides techniques disponibles sur le marché

## Gestion et coordination du budget d'assistance personnelle à Bruxelles

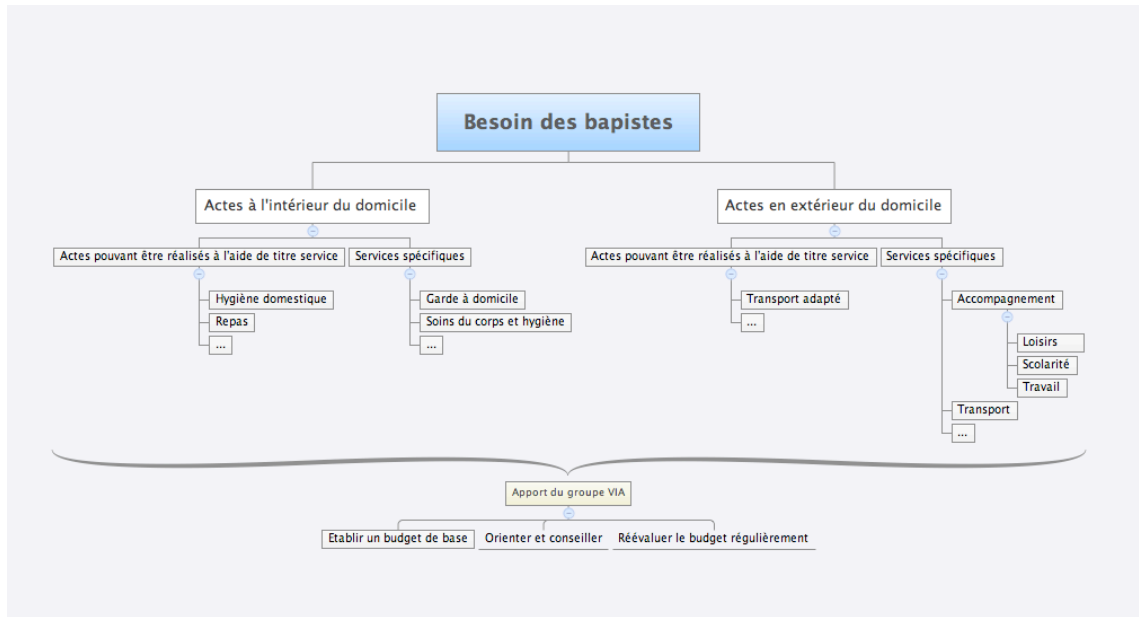
### La philosophie du BAP :

- Le budget d'assistance personnelle est un budget attribué à la personne handicapée pour qu'elle puisse organiser l'aide et l'accompagnement en fonction de ses besoins et de ses attentes.
- Les personnes handicapées peuvent elles-mêmes décider de leur priorité de vie. Aucun organisme ne peut leur imposer une priorité dans leurs activités.
- Le BAP doit permettre de financer les aides humaines afin que la personne handicapée puisse mener ses activités en toute autonomie que ce soit chez elle, dans sa vie de citoyen, en loisirs, au travail, aux études, en vacances, ...
- La personne handicapée doit pouvoir choisir ses prestataires (en faisant appel à des services existants ou en engageant son propre personnel), fixer le moment ainsi que la fréquence de l'assistance.

Dans le cadre de ce projet, l'ANLH en tant que coordinateur du groupe VIA reçoit deux subsides pour l'organisation du BAP à Bruxelles. De ce fait, la majorité du budget (95%) permet de financer les BAP des bénéficiaires sélectionnés.



Les personnes utilisent leur budget pour les actes suivants :



**Information:**

Nous distinguons 2 groupes BAP :

- le BAP 1 comprend 15 bénéficiaires qui font partie de la première convention allant du 1 novembre jusqu’au 31 octobre de l’année suivante
- le BAP 2 comprenant 11 bénéficiaires qui ont pu intégrer le BAP grâce à la deuxième convention allant de janvier à décembre.

**Financement:** COCOM

### **Réalisation d'indicateurs de qualité à l'attention des services AVJ**

Afin de permettre aux services AVJ d'avoir un aperçu clair du fonctionnement de leur service de façon mensuelle, trimestrielle et semestrielle, nous proposons une analyse des appels, des temps d'attente, des temps AVJ utilisés par les bénéficiaires, des temps de déplacement des assistants, ... Notre but est de permettre aux services de déterminer des zones d'amélioration pour tendre vers une meilleure qualité.

**Financement:** par les services concernés

### **Projet construire avec l'adaptabilité**

Nous faisons partie du consortium construire adaptable qui a pour mission de promouvoir et défendre la notion de logement adaptable. Nous faisons partie des asbl expertes en accessibilité et dans ce cadre, nous sommes amenés à travailler sur les normes du logement adaptable, accompagner les architectes qui souhaitent inclure ces normes dans leurs plans et certifier les logements adaptables.

**Financement:** Région Wallonne (DG04 et DG05)

### **Attribution des logements libres de la cité de l'amitié**

En échange des charges pour les bureaux de l'ANLH et en respect aux conventions de base avec la cité, l'ANLH se charge d'attribuer les logements adaptés avec ou sans AVJ aux candidats locataires en ordre utile et répondant aux critères d'un logement adapté.

**Financement:** En bord de Soignes

### **Tenue des comptabilités des services AVJ**

Tenue des comptabilités et soutien administratif à de nombreuses asbl wallonnes et bruxelloises : AVJ Pluriel (comprenant les sites de Hognoul, Cuesmes, Manage et Louvain-La-Neuve), Cité Services, AVJ Molenbeek, AVJ Germinal.

**Financement:** par les services concernés

## Nos agréments

- Service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées (SSAES PH) par le PHARE.
- Service conseils en accessibilité par l'AVIQ – Région Wallonne
- ASBL agréé par Access-i

## Représentation de l'ANLH au sein d'autres instances

### - Membre du CAWAB : AG et CA

- Objectif du Cawab: militance collective sur des thématiques générales et importantes dans le développement accessible d'une ville/d'une région
- Rôle ANLH :
  - Responsable du comité technique pour valider tout avis ou recommandations Cawab
  - Responsable du groupe Logement pour revendiquer des quotas de logements adaptables et adaptés
- La vice présidence est assurée par Stéphanie Herman – Administrateur délégué ANLH asbl

### - Membre de Access-i asbl: AG et CA

- Objectif de Access-i: Certification des bâtiments et événements existants
- Rôle ANLH : Lobbying lors de réunions politiques pour imposer une information certifiée de l'accessibilité et le recours à des auditeurs compétents
- La présidence est assurée par Stéphanie Herman – Administrateur délégué ANLH asbl

### - Membre du nouveau Conseil Bruxellois de la Personne Handicapée

- Objectif du conseil :
  - Réunir des représentants bruxellois du secteur de la personne handicapée afin de veiller à la prise en compte de la dimension du handicap et de la protection et promotion des droits des personnes handicapées dans les lignes politiques de la région de Bruxelles-capitale.
  - Le conseil rend des avis sur les matières qui peuvent avoir une incidence sur les personnes handicapées bruxelloises en vue de favoriser leur inclusion.
- La co-présidence est assurée par Stéphanie Herman – Administrateur délégué ANLH asbl



## Notre histoire ...

Un seul mot d'ordre à l'ANLH : ne cherchez pas le handicap chez la personne ! C'est son environnement et les services qui doivent changer et s'adapter. Si une personne vit dans un environnement accessible, a accès aux bonnes aides techniques et à des services de qualité, il n'est plus nécessaire de parler de handicap. Les difficultés sont compensées et la personne peut vivre sa vie comme tout un chacun.

Cela fait plus de 50 ans que l'ANLH s'investit dans différents projets, tant au niveau national qu'europpéen, pour que les choses bougent et que l'environnement devienne de plus en plus accessible. Par son expérience et son investissement dans le secteur de la personne handicapée, l'ANLH est devenue une référence en matière d'accessibilité et de logement.

Tout a commencé en 1966. Un groupe d'amis, dont certains avaient un handicap, prend conscience de la situation souvent marginale dans laquelle la société actuelle, axée principalement sur le rendement et l'efficacité, confine les personnes atteintes d'un handicap.

Le groupe se constitue en A.S.B.L., sous le nom de "Association Nationale pour le Logement des Handicapés". Au groupe initial se joignent de nouveaux membres qui partagent les mêmes objectifs: construire des logements adaptés dans un environnement accessible où personnes valides et handicapées vivraient côte à côte et profiteraient d'expériences communes : cet idéal a vu le jour à la Cité de l'Amitié... Dès la conception du projet, il y a eu une véritable concertation entre les architectes et l'A.N.L.H., tous animés par une optique commune.

Des études ont été effectuées en cours de réalisation par les personnes handicapées faisant partie du groupe. L'A.N.L.H. a obtenu que 15 % des logements soient adaptés pour des personnes handicapées. Ce pourcentage résulte d'études sociologiques et tend à éviter la formation d'une nouvelle forme de ghetto. Elle a collaboré à la définition des normes architecturales et urbanistiques. Elle donne un avis quant à la désignation des bénéficiaires...

Après cette première expérience réussie, l'ANLH décide de créer ce type de logements dans toute la Belgique et travaille en concertation avec les sociétés de logements sociaux régionales. En plus de la partie architecturale des logements, l'ANLH participe activement à la création et au développement de services d'Aide à la Vie Journalière (AVJ) à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre. Ces services ont pour objectif de permettre à des personnes handicapées physiques graves de vivre de façon autonome dans un logement privé grâce à un service 24h/24. Ces services ne remplacent pas mais complètent les services à domicile existants (infirmières, aides familiales, kinés,...).

Très vite, un deuxième constat s'est profilé aux responsables de l'ANLH : il ne suffit pas de fournir un logement adapté et des services d'aide à la vie journalière, il est également indispensable de travailler l'accessibilité des transports, des bâtiments au sens le plus large possible, et de l'information. C'est pourquoi nos activités se sont diversifiées.

- Le site général:  
**[www.anlh.be](http://www.anlh.be)**
- La banque de données sur l'accessibilité des lieux  
**[www.accesscity.be](http://www.accesscity.be) - [accesscity@anh.be](mailto:accesscity@anh.be)**
- La banque de données sur les services  
**[www.accessservice.be](http://www.accessservice.be) - [accessservice@anh.be](mailto:accessservice@anh.be)**
- La banque de données sur les aides techniques  
**[www.accesat.be](http://www.accesat.be) - [accesat@anh.be](mailto:accesat@anh.be)**
- La brochure: Mon autonomie passe par mon logement.be
- Le Service Conseils en Aménagements et Aides Techniques  
**[www.scaat.be](http://www.scaat.be) - [scaat@anh.be](mailto:scaat@anh.be)**

**L'ANLH asbl est  
au service de toute  
personne ou organisme  
qui souhaite faire de  
la société de demain,  
un monde sans barrière.**

**N'hésitez plus,  
contactez-nous.**

**Nous contacter:**



**ANLH asbl**

**Association Nationale pour le Logement  
des personnes Handicapées**

Rue de la Fleur d'Oranger, 1 bte 213

1150 Bruxelles

Tel: 02/772.18.95

Fax: 02/779.26.77